

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
L'ISERE

ARRONDISSEMENT DE
VIENNE

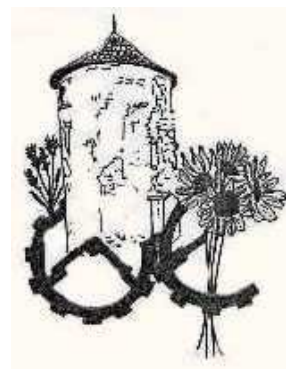
Tél. 04 74 54 42 07

Fax 04 74 54 58 80

mairie-lemottier@wanadoo.fr

www.lemottier.fr

COMMUNE DE LE MOTTIER



Réunion du Conseil Municipal du 30 Juillet 2014

Présents : MM. DETROYAT Bruno, GONON Gérard, MEHR Daniel, PRUDHOMME Julien, MOYROUD Nicolas, GENEVEY Jean-Noël, ALBERT Etienne, SABADEL Jean-Marc, Mmes REYNAUD Françoise, MONTABON Marie-Christine, BUTTIN Véronique, GINET Véronique, DELEGUE Sandrine, CATINOT Anne-Lise.

Excusés : Mme MAZET Elsa.

Pouvoirs : Mme MAZET Elsa donne pouvoir à Mme REYNAUD Françoise.

Secrétaire de séance : BUTTIN Véronique

Point trésorerie :

Trésorerie : 251.698 € dispo. au 30 Juillet 2014.

Régie de recettes : délibération

Afin de pouvoir encaisser le paiement des temps de T.A.P. (modification des rythmes scolaires) en mairie, il est nécessaire d'apporter les modifications suivantes, à compter du 1^{er} Août 2014 à la régie existante « régie de recettes diverses » :

- Adjonction des produits des inscriptions aux temps d'activités périscolaires aux produits encaissés.
- Nomination en qualité de régisseur suppléant de cette régie de Mme Angélique TRAPIER.

Le Conseil Municipal unanime accepte cette proposition.

Construction du groupe scolaire

- Le chantier est en cours de finition. Il reste à terminer la pose des revêtements de sol, les placards, la pose des éviers dans les classes, les branchements chaufferie et VMC.
- Le déménagement est reporté au 14 août.
- Afin que les Mottiérois qui le souhaitent puissent juger le travail accompli, une visite sera organisée le 22 août de 15 heures à 18 heures.

Rentrée scolaire 2014 :

- Trois nouvelles enseignantes nous rejoindront, les premières nommées participent activement au transfert.

Communauté de Communes (Bièvre Isère Communauté) :

Il est nécessaire de désigner un élu qui siègera au Comité Local de l'Habitat dont le rôle principal est le choix des bénéficiaires de logements sociaux. Mr Daniel MEHR, adjoint en charge de l'urbanisme est choisi.

Bâtiment préfabriqué du Conseil Général :

Ce bâtiment ne nous est plus utile. Il est de piètre qualité (étanchéité toiture, isolation, très nombreux perçage...). Il est possible de l'acquérir pour 1200 Euros afin de le revendre à l'ACCA de Nantoin qui le demande et ne peut traiter directement.

Le Conseil Municipal unanime se prononce pour cette revente.

.../...

Travaux divers :

- La réparation des chemins ruraux dégradés par les orages fin 2013 est en cours.
- Le revêtement de la cour de la salle des fêtes sera refait fin août.

Séance levée à 19 h 30.